

CMP (Centre Médico-Psychologique) et hôpital de jour

Ces établissements dépendent du centre hospitalier Camille Claudel.

CMP : Le CMP est composé d'une équipe pluridisciplinaire (psychiatre, pédiatre, psychologue, assistante sociale, psychomotricien etc...) et propose des consultations et des soins, il peut aussi proposer des groupes d'échanges entre enfants, entre parents etc...

L'hôpital de jour : Il peut accueillir des enfants à temps complet ou à temps partiel, leur proposer des activités éducatives, thérapeutiques, des moments scolaires, etc....

Sur notre circonscription, les CMP proposent également une hospitalisation de jour. Selon sa prise en charge, un élève sera inscrit au CMP ou à l'hôpital de jour. Lors des équipes éducatives ou ESS, nous parlons la plupart du temps du « CMP » car les soins sont au même endroit.

Les consultations ou soins sont à l'initiative des parents et sont indépendants de la MDPH. Le plus souvent, les parents contactent le CMP sur les conseils de l'équipe éducative (ou ESS) mais peuvent effectuer cette démarche de leur propre initiative.

CMP/CMPP, quelle différence ?

Les CMP sont rattachés à un hôpital. Ils comprennent des structures d'accueil pour adultes et pour enfants et adolescents.

Les CMPP sont des centres privés, généralement portés par des structures associatives, et conventionnés par la sécurité sociale. Ce sont des structures destinées exclusivement à l'accueil des enfants et adolescents.

En théorie, les CMP sont plus indiqués pour des troubles plus graves (TSA, psychose infantile, ...) que les CMPP parce qu'ils sont rattachés à un hôpital. Les CMPP sont supposés être plus adaptés pour des troubles plus légers. Ils semblent plus indiqués pour les troubles scolaires (difficultés d'apprentissage, dyslexie, etc.).

Dans les faits, la différence est assez floue.

La liste et les coordonnées de tous les établissements gérés par Camille Claudel ici :

<http://www.ch-claudel.fr/index.php/offre-de-soins-chcc/pedopsychiatrie>